

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-THARONNE



Commune de
Chaumont-sur-Tharonne

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-046

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze minutes,

les membres du Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne,

dûment convoqué individuellement et par écrit,

le vendredi 13 juin 2025,

se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil,

sous la présidence de Monsieur Laurent AUGER, maire de la commune.

Etaient présents : M. AUGER Laurent, Mme PICOT Rose-Marie, M. PAUL Patrice, Mme AUGER Laëtitia, M. MERVEN Patrick, M. ROUILLO THIERRY, Mme CUVILLIER Emilie, Mme FOURAGE Sandra, M. CHEVREUIL Arnaud

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

M. VALTER Francis a donné pouvoir à M. Thierry ROUILLO THIERRY,

M. VERVIALLE Yves a donné pouvoir à M. Patrick MERVEN,

Mme ROUILLO Brigitte a donné pouvoir à Mme Rose-Marie PICOT,

M. CUVILLIER Alexis a donné pouvoir à Mme Emilie CUVILLIER,

Étaient excusés :

Mme DUPAS Martine,

Mme SIMONNET Claire,

Secrétaire de séance : Mme PICOT Rose-Marie

OBJET**TARIFFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025**

Vu la délibération 2023-013 du 9 mars 2023, portant mise en place du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Chaumont-sur-Tharonne/Yvoy-le-Marron/Villeny ;

Considérant que les enfants domiciliés au sein de la commune de Chaumont-sur-Tharonne doivent bénéficier d'un tarif applicable à la commune ;

Considérant que les enfants des agents de la commune pourront bénéficier du même tarif applicable aux enfants de la commune ;

Considérant que les enfants domiciliés hors communes devront bénéficier d'un tarif hors commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} septembre, les tarifs suivants ci-après :

ID : 041-214100463-20250625-D_2025_046-DE

➤ **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE : MERCREDI HORS VACANCES SCOLAIRES :**

TARIFS	TARIF DEMI-JOURNÉE		TARIF JOURNÉE	
	Familles et agents de la commune	Familles hors commune	Familles et agents de la commune	Familles hors commune
1 ^{ère} tranche	Accueil	3.25 €	6.45 €	6.40 €
	Cantine		4.00 €	
	Total	7.25 €	10.45 €	10.40 €
2 ^{ème} tranche	Accueil	3.75 €	6.95 €	6.90 €
	Cantine		4.00 €	
	Total	7.75 €	10.95 €	10.90 €
3 ^{ème} tranche	Accueil	4.25 €	7.45 €	7.40 €
	Cantine		4.00 €	
	Total	8.25 €	11.45 €	11.40 €
				17.60€

➤ **ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE : VACANCES SCOLAIRES :**

TARIFS	TARIF COMMUNE ET AGENTS à la journée avec repas	TARIF RPI à la journée avec repas Yvoy-le-Marron et Villeny	TARIF HORS COMMUNE ET HORS RPI à la journée avec repas
1 ^{ère} tranche	Accueil	6.40 €	9.40 €
	Cantine		4.00 €
	Total	10.40 €	13.40 €
2 ^{ème} tranche	Accueil	6.90 €	9.90 €
	Cantine		4.00 €
	Total	10.90 €	13.90 €
3 ^{ème} tranche	Accueil	7.40 €	10.40 €
	Cantine		4.00 €
	Total	11.40 €	14.40 €
			17.60 €

Fait et délibéré le 25 juin 2025,

Le Maire,
M. Laurent AUGER